

B.P. 46 Maroua
Tél. 22 29 50 26 ; Fax : 22 29 50 12
www.univ-maroua.cm
rectorat@univ-maroua.cm

N° 20207460 /UMa/R/AC

Maroua le, **20 NOV 2020**

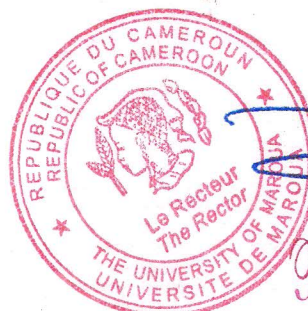
COMMUNIQUE

Le **Recteur** informe les étudiants éligibles à la prime d'excellence octroyée par Son Excellence, Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République, Chef de l'Etat, au titre de l'année académique 2018/2019 de l'Institution Universitaire dont il a la charge que :

- 1) le paiement de ladite prime débutera le **Judi 26 novembre 2020** sur le Campus de Ouro Tchédé à partir de **14 heures**.
- 2) les étudiants concernés devront se munir des pièces originales suivantes ainsi que des photocopies desdites pièces :
 - le (s) quitus de (s) paiement (s) des droits universitaires pour l'année de référence ;
 - la Carte Nationale d'Identité ou la Carte d'étudiant de l'année consacrée.
- 3) les étudiants méritants dont les noms ne figureraient pas sur les listes affichées, sont invités à déposer leurs requêtes auprès de leurs établissements respectifs pour traitement diligent.

NB. Par ailleurs, toute procuration est interdite.

Le Recteur compte sur la discipline et la bonne compréhension habituelles de tous et de chacun pour la réussite de cette importante opération.



Pr Idrissou Alioum